



Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill

68127 NIEDERHERGHEIM – TÉL. 03.89.49.45.15 – FAX. 03.89.49.90.62

E-MAIL : syndicat.eau.niederhergheim@wanadoo.fr

Prix et qualité du service public de l'

EAU POTABLE

et de l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

RAPPORT ANNUEL

2019





SOMMAIRE

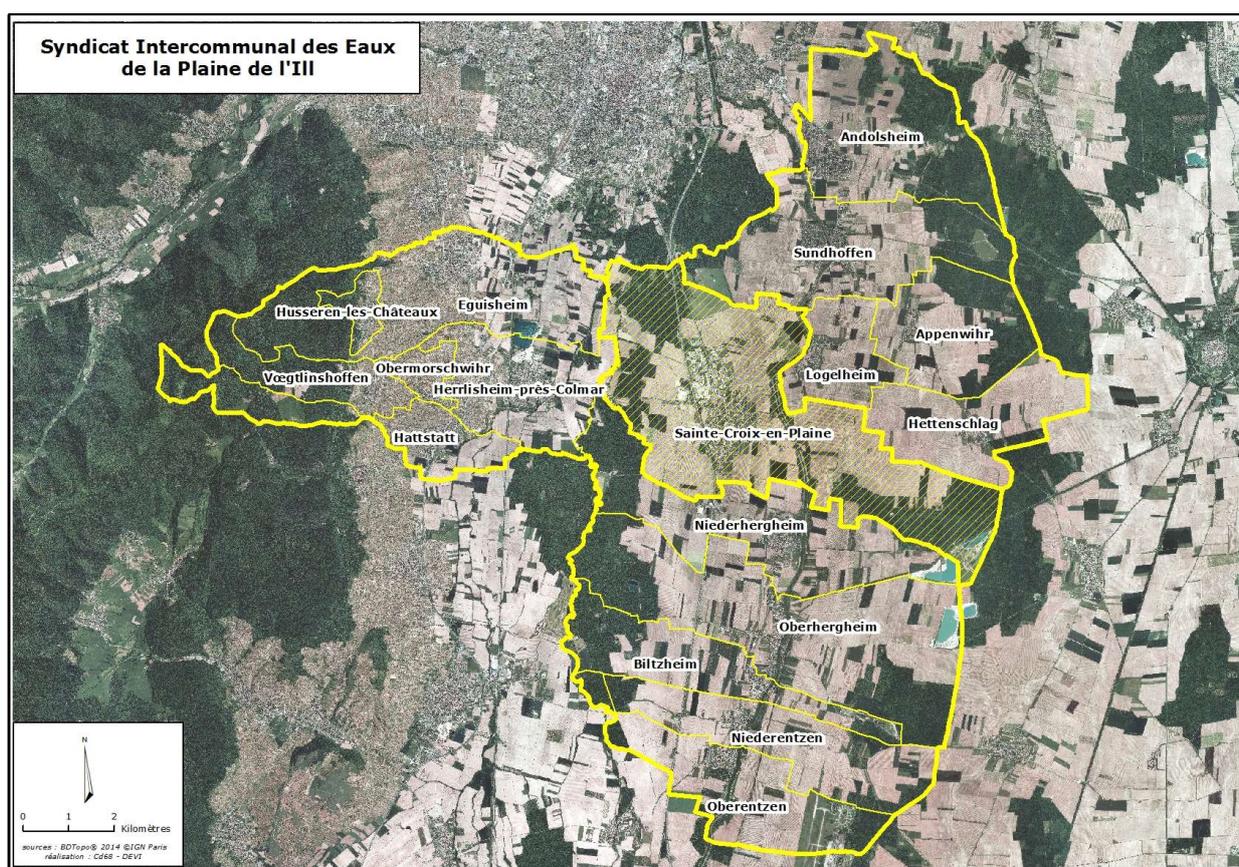
Présentation du territoire desservi	p. 4
Eau potable	p. 6
1. Caractérisation technique du service	p. 6
2. Tarification de l'eau et recettes du service	p. 8
3. Financement des investissements	p. 9
4. Indicateurs de performance	p. 12
Assainissement collectif	p. 15
1. Caractérisation technique du service	p. 15
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	p. 16
3. Financement des investissements	p. 17
4. Indicateurs de performance	p. 18
Annexes	p. 19
1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	p. 19

Présentation du territoire desservi

Assurant les compétences d'adduction en eau potable et de collecte des eaux usées, le **Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill (S.I.E.P.I.)** est un syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM).

En 2020, il approvisionne en eau potable 17 communes situées au sud de Colmar, soit environ 19 033 habitants (INSEE). Pour 8 d'entre elles, il assure également la collecte des eaux usées.

Le territoire s'étend du sud au nord (d'Oberentzen à Andolsheim) sur 20 km et d'ouest en est (de Hattstatt jusqu'à Hettenschlag) sur 22 km.



Le syndicat exerce les compétences suivantes liées au service :

Eau :	Assainissement :
• Production	• Collecte
• Transport	• Transport
• Protection des points de prélèvement	
• Stockage	
• Traitement	
• Distribution	



Communes desservies par le Syndicat selon le service et la population totale (INSEE) :

	Habitants	Eau	Assainissement
ANDOLSHEIM (C.A.)	2 169	●	●
APPENWIHR *	590	●	○
BILTZHEIM	455	●	●
ÉQUISHEIM	1 768	●	
HATTSTATT	810	●	
HERRLISHEIM (C.A.)	1 842	●	
HETTENSCHLAG *	342	●	○
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	514	●	
LOGELHEIM	839	●	●
NIEDERENTZEN	724	●	●
NIEDERHERGHEIM	1 141	●	●
OBERENTZEN	647	●	●
OBERHERGHEIM	1 300	●	●
OBERMORSCHWIHR	365	●	
STE CROIX EN PLAINE (C.A.) **	3 043		
SUNDHOFFEN (C.A.)	1 995	●	●
VOEGLINSHOFFEN	489	●	
Total	19 033	15 990	10 202

* Les communes d'Appenwihr et de Hettenschlag ne font pas partie du réseau d'assainissement du S.I.E.P.I. mais leur propre réseau se rejette dans celui du Syndicat.

** Le S.I.E.P.I. vend l'eau à Colmar Agglomération pour le compte de la commune de Sainte Croix en Plaine qui n'est pas membre et Colmar Agglomération (C.A.) y exerce les compétences Eau Potable et Assainissement. En revanche, les réseaux intercommunaux d'eau potable et d'assainissement propriétés du SIEPI traversent la commune.

Eau potable



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe

Nature des ressources en eau

Les ressources du Syndicat sont les suivantes :

Forages	Débit nominal	Prélèvement autorisé	Volume prélevé (m ³ /an)
Forêt de Rouffach, Niederwald : - 4 pompes - 2 puits (profondeur 20 m)	200 m ³ /heure	N. C.	416 640
Forêt de Sundhoffen, Kastenwald : - 2 pompes - 1 puits (profondeur 80 m)	160 m ³ /heure	3 840 m ³ /jour	559 740 NB : 4 mois ont été estimés
Total :	360 m ³ /heure	-	976 380



Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2018	2019
ANDOLSHEIM	902	914
APPENWIHR	222	222
BILTZHEIM	196	197
ÉGUISSHEIM	-	840
HATTSTATT	389	390
HERRLISHEIM	787	787
HETTENSCHLAG	142	148
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	223	225
LOGELHEIM	339	356
NIEDERENTZEN	281	283
NIEDERHERGHEIM	490	496
OBERENTZEN	277	286
OBERHERGHEIM	523	548
OBERMORSCHWIHR	191	198
SUNDHOFFEN	859	866
VOEGLINSHOFFEN	235	236
Total	6 056	6 992

Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice

La répartition des volumes par commune en m³ est la suivante :

	2018	2019
ANDOLSHEIM	79 205	79 660
APPENWIHR	19 172	21 077
BILTZHEIM	14 526	16 937
ÉGUISSHEIM	-	149 835
HATTSTATT	37 311	36 806
HERRLISHEIM	73 774	71 954
HETTENSCHLAG	12 832	14 023
HUSSEREN LES CHÂTEAUX	31 431	29 073
LOGELHEIM	27 203	27 711
NIEDERENTZEN	24 973	26 468
NIEDERHERGHEIM	44 634	45 978
OBERENTZEN	22 028	23 762
OBERHERGHEIM	38 371	40 404
OBERMORSCHWIHR	19 084	18 309
SUNDHOFFEN	72 484	72 219
VOEGLINSHOFFEN	32 619	28 655
Total	549 647	702 871

	2018	2019
- Abonnés domestiques	547 952 m ³	701 955 m ³
- Abonné non domestique (Dragées Adam, Herrlisheim)	1 695 m ³	916 m ³
- Commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	155 396 m ³	151 260 m ³
- Commune d'Éguisheim	169 470 m ³	- m ³
Total	874 513 m³	854 131 m³

Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est d'environ 150,00 kilomètres dont 42,00 kilomètres de réseau intercommunal.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2019	Communes de la plaine	Communes du vignoble
Frais d'accès au service	Néant	Néant
Consommation		
• Part fixe (€ HT/an) compteur de 15 à 20 mm	26,00 €	26,00 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,00 €	1,29 €
Taxes et redevances		
• TVA	5,50 %	5,50 %
• Contre-valeur redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€ HT/m ³)	0,0900 €	0,0900 €
• Redevance pollution (€ HT/m ³) (eau d'origine domestique)	0,3500 €	0,3500 €
• Redevance modernisation des réseaux de collecte (€ HT/ m ³)	0,2330 €	Néant

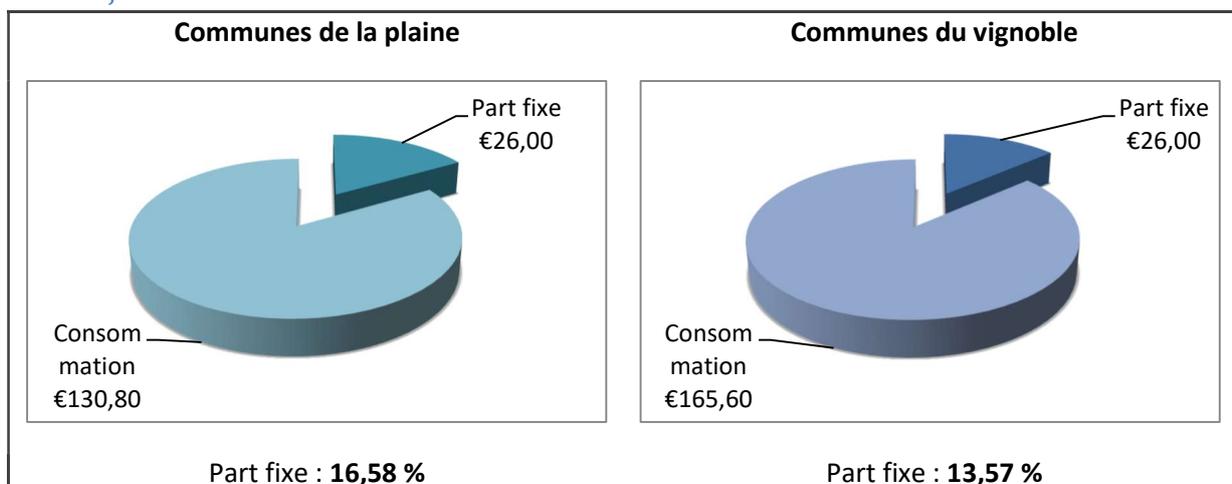
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- La délibération du 21/03/2018 effective à compter de la 2^{ème} relève 2018 fixe les tarifs et prestations aux abonnés du service de l'eau potable.
- La délibération du 27/02/2014 effective à compter de la 2^{ème} relève 2014 fixe le tarif de la contre-valeur redevance prélèvement.

Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :

Au 1^{er} janvier 2019 :

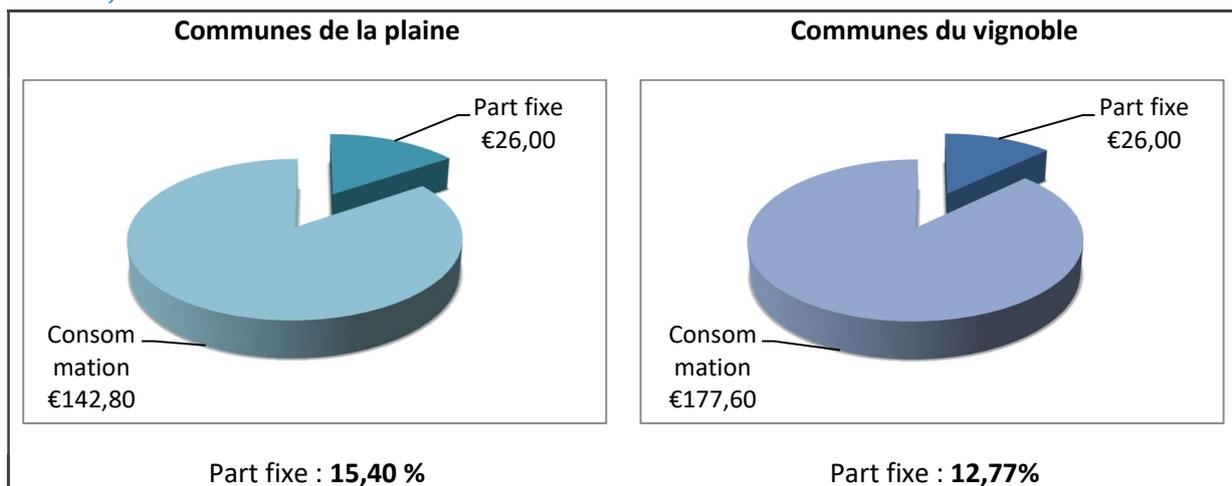


Total TTC (sans modernisation ass.) : 209,73 €

Total TTC (sans modernisation ass.) : 246,45 €



Au 1er janvier 2020 :



Total TTC (sans modernisation ass.) : 222,39 €

Total TTC (sans modernisation ass.) : 259,11 €

Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Tarif du m3, Part fixe	Équilibrer le Budget 2019 et financer les investissements prévus
Redevance modernisation des réseaux de collecte	néant
Redevance pollution d'origine domestique	néant

Recettes 2019 HT

Ventes d'eau totale	828 480,66 €
Dont : Exportation vers la commune d'Éguisheim (1 ^{er} semestre seulement)	43 700,00 €
Exportation vers la commune de Sainte Croix en Plaine (C.A.)	78 680,20 €
Autres prestations auprès des abonnés	180 288,73 €
Subventions	0,00 €

3. Financement des investissements

Branchements en plomb

Le Syndicat n'est pas concerné par les branchements en plomb.

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	904 410,84 €
Montants des subventions	34 455,00 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	3 303 112,60 €
Montant remboursé durant l'exercice	176 065,24 €
Dont en capital	168 873,51 €
Dont en intérêts	7 191,73 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Licences	6 332,40 €
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	1 682,08 €
Autres terrains	0,00 €
Bâtiments d'exploitation	9 297,16 €
Bâtiments administratifs	8 775,65 €
Autres constructions	162,28 €
Installations complexes spécialisées	43 172,39 €
Réseau d'adduction d'eau	357 081,62 €
Outillage industriel	5 503,63 €
Agencements et aménagements du matériel	1 338,09 €
Service de distribution d'eau	28 493,97 €
Matériel de transport	15 115,27 €
Matériel de bureau et informatique	5 075,91 €
Autres	684,73 €
Total	482 715,18 €



Programmes pluriannuels de travaux

Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

- Le Syndicat des eaux s'est lancé dans un vaste programme de diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Ainsi, des levés topographiques ont déjà été effectués dans les communes du vignoble et dans les communes de la plaine. Les conduites intercommunales ont été levées cette année et la mission de cartographie touche à sa fin. Dans un second temps, l'étude du fonctionnement hydraulique du réseau se fera en mutualisation avec Colmar Agglomération. L'étude d'un renforcement du secteur sud du réseau AEP (de Niederhergheim à Oberentzen) s'inscrit en parallèle à ces travaux.
- Le déploiement de la radio-relève s'est poursuivi avec les communes d'Appenwihr et d'Hettenschlag.



4. Indicateurs de performance

Qualité de l'eau



ARS
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Qualité de l'eau distribuée en 2019

Synthèse du contrôle sanitaire

www.grand-est.ars.sante.fr Mars 2020

S.I.E. PLAINE DE L'ILL



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide



Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est
Délégation Territoriale du Haut-Rhin
45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Crédit photo : fotolia.com

ORIGINE DE L'EAU

Les communes de ANDOLSHEIM, APPENWIHR, BILTZHEIM, EGUISHHEIM, HATTSTATT, HERRLISHEIM, HETTENSCHLAG, HUSSEREN-LES-CHATEAUX, LOGELHEIM, NIEDERENTZEN, NIEDERHERGHEIM, OBERENTZEN, OBERHERGHEIM, OBERMORSCHWIHR, SUNDHOFFEN et VOEGLINSHOFFEN du S.I.E. PLAINE DE L'ILL (15320 habitants)¹ sont alimentées en eau par trois forages.

Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique les 11/01/1973 et 17/06/2004 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement.

Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.
(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

49 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 49 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 3 analyses non-conformes aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 93,9 %

Les analyses ont révélé une dégradation bactériologique ponctuelle (2 épisodes) qui n'a pas nécessité de restriction d'usage. Le syndicat a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires [mise en route de la chloration de secours] pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

Eau de bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 22,9°f (degré français)
- pH : 7,6

Eau dure (calcaire).
Eau à l'équilibre.

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 24,1 mg/l
- Teneur maximale : 27,4 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 34,9 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 14,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à l'état de traces, inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2019, l'eau produite et distribuée par le S.I.E. PLAINE DE L'ILL est conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur.
Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Rendement du réseau de distribution

Volume produit (V1)	976 380	m ³
Volume importé (V2)	0	m ³
Volume exporté (V3)	238 660	m ³
Volume mis en distribution (V4)	737 720	m ³
Pertes (V5)	-110 572	m ³
Volume consommé autorisé (V6)	627 148	m ³
Volume comptabilisé (V7)	619 771	m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	0	m ³
Volume de service du réseau (V9)	7 377	m ³

Le rendement du réseau de distribution est de $R = (V3+V6) / (V1+V2) \times 100 = 88,68 \%$

NB : Le résultat du rendement peut être faussé car la production d'eau au forage du Kastenwald a été estimée pendant 4 mois suite à un dysfonctionnement du compteur.

Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,15 m³/km/jour.

Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 2,02 m³/km/jour.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

940 ml de conduite renouvelées sur l'exercice soit 0,63 % du réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,49 %**

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
068000334	FORAGE P1 NORD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068000335	FORAGE P2 SUD NIEDERWALD	1050	O	TE		22/11/1971		11/01/1973	80%
068003178	FORAGE LINDENKUPPEL	900	O	TE		01/12/2001		17/06/2004	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %



Assainissement collectif



1. Caractérisation technique du service

Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie directe.

Nombre d'abonnements

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2018	2019
ANDOLSHEIM	894	906
BILTZHEIM	194	195
LOGELHEIM	335	351
NIEDERENTZEN	279	281
NIEDERHERGHEIM	479	486
OBERENTZEN	275	284
OBERHERGHEIM	508	521
SUNDHOFFEN	853	861
Total	3 817	3 885

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées

Nombre d'autorisations

0

En application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 61,203 kilomètres dont 21,100 km de réseau intercommunal.

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le Syndicat possède un dégrilleur à la station principale de relevage mais pas de station de traitement des eaux usées. Il est membre du SITEUCE (Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs) et rejette ses eaux usées dans le réseau de Colmar dans le quartier de la Luss, rue Hartenkopf-weg.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

Modalités de tarification

Les tarifs appliqués durant l'exercice sont les suivants :

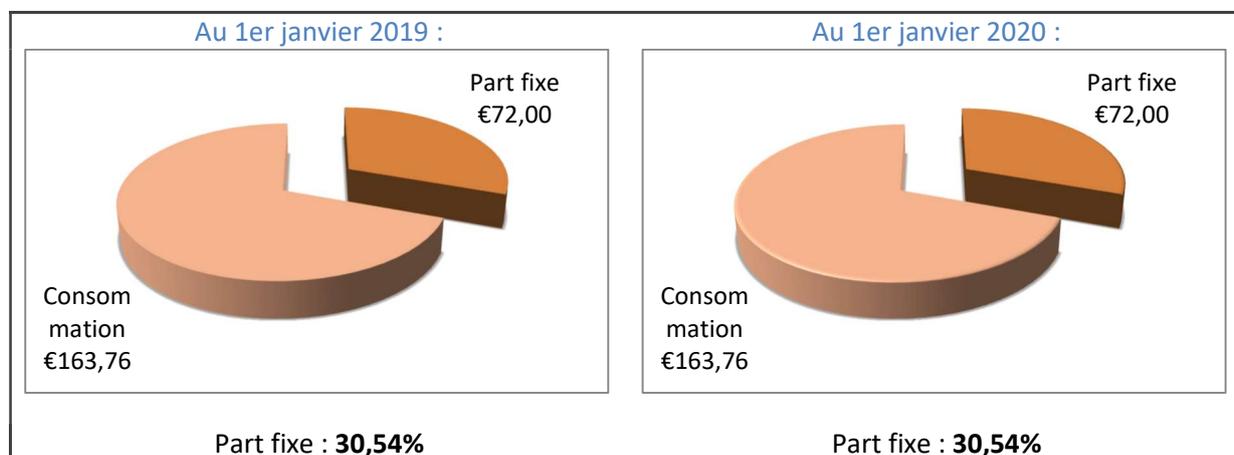
Rémunération du service au 1 ^{er} janvier 2019	Ensemble des communes de la plaine
Frais d'accès au service (Participation à l'Assainissement Collectif : PAC)	1 600,00 €
Consommation	
• Part fixe (€ HT/an)	72,0000 €
• Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,0600 €
Taxes et redevances	
• TVA	10,00 %

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/03/2017 effective à compter du 2^{ème} semestre 2017 fixant les tarifs du service de l'assainissement.
- Délibération du 21/03/2018 effective à compter du 22/03/2018 fixant les frais d'accès au service (PAC).

Facture d'assainissement type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³) hors taxes et redevances AERM sont les suivantes :



Total TTC (avec modernisation ass.) : 290,09 €

Total TTC (avec modernisation ass.) : 290,09 €



Tarification

Éléments ayant évolué	Cause de l'évolution
Prix du m ³	néant
Néant	

Recettes 2019 HT

Facturation du service d'assainissement aux abonnés	525 880,76 €
Autres prestations auprès des abonnés	243 961,85 €
Subventions	néant €

3. Financement des investissements

Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire HT	538 238,36 €
Montants des subventions	0,00 €

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	57 807,48 €
Montant remboursé durant l'exercice	30 896,81 €
Dont en capital	30 559,91 €
Dont en intérêts	336,90 €

Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Terrains nus	0,00 €
Terrains bâtis	748,00 €
Autres terrains	0,00 €
Bâtiments administratifs	7 435,93 €
Bâtiments d'exploitation	4 095,94 €
Réseaux d'assainissement	284 837,62 €
Service d'assainissement	5 854,97 €
Installations complexes spécialisées	19 234,40 €
Outillage industriel	2 045,94 €
Agencement et aménagement du matériel	1 154,00 €
Matériel de transport	0,00 €
Matériel de bureau et informatique	0,00 €
Autres	0,00 €
Total	325 406,80 €

Programmes pluriannuels de travaux

Une étude du réseau assainissement avec remise de plans est en cours en même temps que le diagnostic global du réseau AEP.

4. Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 40 points.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

60 ml de conduite renouvelées sur l'exercice soit 0,10 % du réseau.

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années : **0,02 %**



Annexes

1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse



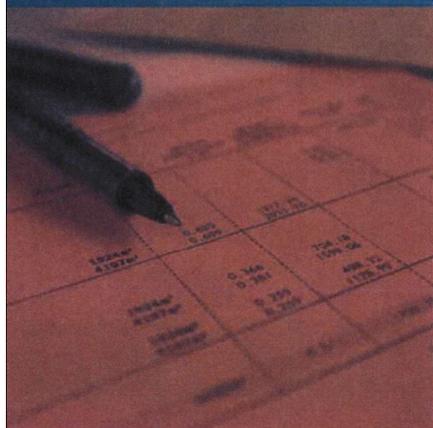
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition avril 2020
CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



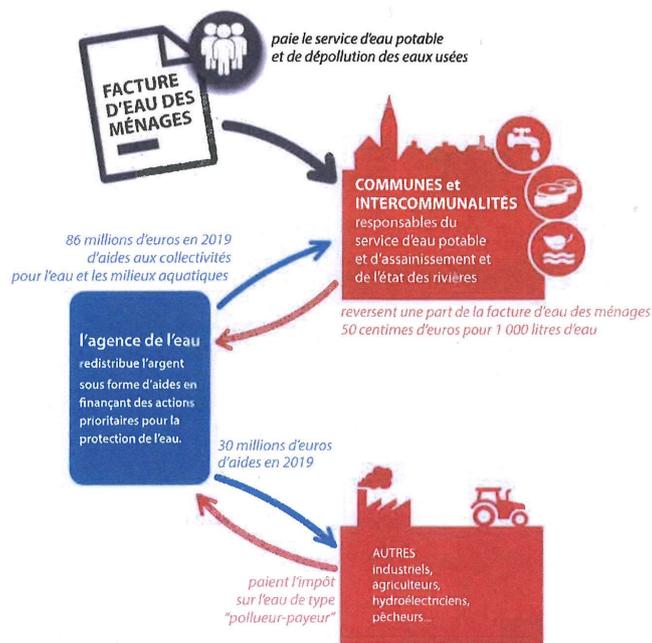
LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité    
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 154 millions d'euros dont plus de 129 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

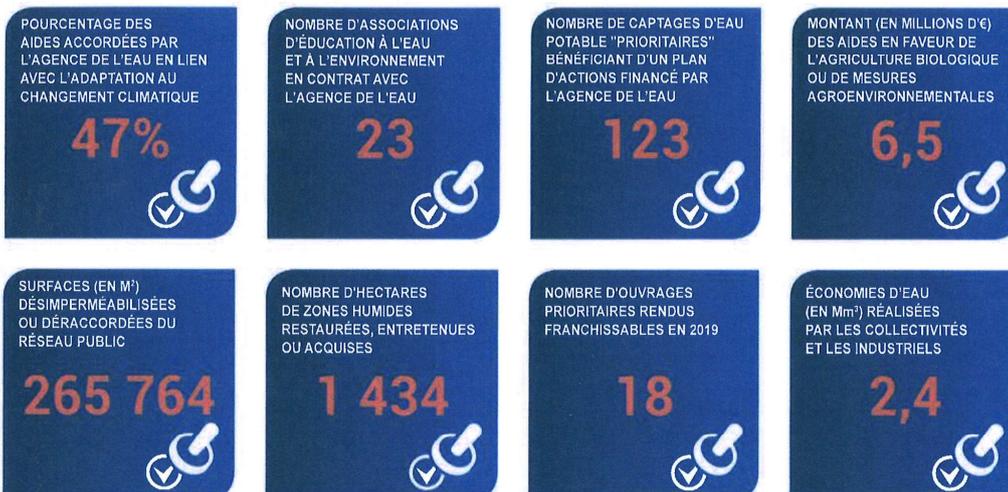
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectifs et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques sous climat changeant.

EN 2019...



DES APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

Proposés depuis quelques années par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, les appels à projets s'imposent comme une nouvelle forme d'interventions. En ligne de mire, l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou la mise en lumière de sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires.

2019 aura vu la poursuite et le lancement de nouveaux appels à projets : trames vertes et bleues, renouvellement des réseaux d'eau potable, filières agricoles à bas niveau d'impact pour les ressources en eau, reconversion de friches industrielles, réduction/suppression de substances toxiques...

Un concours inédit "eau et quartiers prioritaires de la ville" a été lancé. Il vise à démultiplier de nouvelles formes d'aménagement conciliant développement de la nature, désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales, reconquête de la biodiversité... pour faciliter la résilience des quartiers.

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines sont tous concernés.



Après l'adoption de cet état des lieux, le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



le bassin
Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**



**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

**LES
AGENCES
DE L'EAU**

ETABLISSEMENT PUBLIC DE DROIT



TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	3	Assainissement collectif.....	15
Présentation du territoire desservi.....	4	1. Caractérisation technique du service	15
Eau potable	6	Mode de gestion du service.....	15
1. Caractérisation technique du service	6	Nombre d'abonnements.....	15
Mode de gestion du service	6	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.....	15
Nature des ressources en eau	6	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	16
Nombre d'abonnements	7	Ouvrages d'épuration des eaux usées	16
Volumes d'eau vendus au cours de l'exercice	7	2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
Longueur des réseaux de desserte (hors branchements)	7	Modalités de tarification	16
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	8	Facture d'assainissement type	16
Modalités de tarification	8	Tarification	16
Facture d'eau type.....	8	Recettes 2015 HT.....	17
Tarification	9	3. Financement des investissements	17
Recettes 2015 HT.....	9	Montants financiers.....	17
3. Financement des investissements	9	Etat de la dette du service	17
Branchements en plomb	9	Amortissements.....	17
Montants financiers	9	Programmes pluriannuels de travaux.....	17
Etat de la dette du service.....	10	4. Indicateurs de performance	18
Amortissements	10	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	18
Programmes pluriannuels de travaux	11	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement.....	18
4. Indicateurs de performance	12	Annexes	19
Qualité de l'eau	12	1. Note de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ...	19
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.....	13		
Rendement du réseau de distribution	13		
Indice linéaire des volumes non comptés... ..	13		
Indice linéaire de pertes en réseau	13		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	13		
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	13		